

1. Identification

Identificateur de produit **CIMSTAR® 10-507VLC**
 Fluide métallurgique

Autres moyens d'identification

Numéro de la FDS Sans objet

Code du produit B00159

Usage recommandé Fluide métallurgique

Restrictions d'utilisation Aucuns connus.

Renseignements sur le fabricant/importateur/fournisseur/distributeur

Fabricant

Nom de la société CIMCOOL® Industrial Products LLC
 Rue de 3000 Disney
 Cincinnati, Ohio 45209

Telephone (General Information) 513-458-8100

Numéro de téléphone d'appel d'urgence 1-800-424-9300 (CHEMTREC)

Emergency telephone number (outside USA) 1-703-527-3887 (CHEMTREC)

Fournisseur

Nom de la société Milacron Canada Corp.

Adresse 1175 Appleby Line Road, Unit B-1
 Burlington Ontario L7L5H9 Canada

Telephone (General Information) 905-319-1919

Emergency telephone number (outside USA) 1-703-527-3887 (CHEMTREC)

Fournisseur Non disponible.

2. Identification des dangers

Dangers physiques Non classé.

Dangers pour la santé Irritation de la peau Catégorie 2
 Irritation oculaires graves Catégorie 2

Dangers environnementaux Non classé.

Éléments d'étiquetage



Mention d'avertissement Attention

Mention de danger Provoque une irritation cutanée. Provoque une sévère irritation des yeux.

Conseil de prudence

Prévention Lavez vigoureusement après manipulation. Porter une protection oculaire/ faciale. Porter des gants de protection.

Intervention	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : Laver avec beaucoup d'eau. En cas d'irritation de la peau: Demander un conseil médical/des soins. EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation des yeux persiste: Demander un conseil médical/des soins. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.
Stockage	Conserver à l'écart de matières incompatibles.
Élimination	Éliminer le contenu/les conteneurs selon la loi internationale/nationale/régionale/locale.
Autres dangers	Aucuns connus.
Renseignements supplémentaires	Les possible risques indiqués sur cette fiche SDS sont associé au concentré du produit. Ces risques ne sont pas envisagés sous les conditions et dilution recommandé

3. Composition/information sur les ingrédients

Mélanges

Dénomination chimique	Nom commun et synonymes	Numéro d'enregistrement CAS	%
SEVERELY-HYDROTREATED NAPHTHENIC PETROLEUM DISTILLATES		64742-52-5	≤40
PETROLEUM SULFONIC ACID, SODIUM SALT		68608-26-4	≤7
Monoéthanolamine		141-43-5	≤5
1-Aminopropan-2-ol		78-96-6	≤5
Alcools en C12-14 éthoxylés et propoxylés		68439-51-0	≤3
Autres composés sous les niveaux déclarables			≤70

Toutes les concentrations sont en pourcentage en poids, sauf si l'ingrédient est un gaz. Les concentrations des gaz sont en pourcentage en volume.

4. Premiers soins

Inhalation	Sortir au grand air. Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise. Dans des conditions normales d'emploi prévu, cette substance n'est pas présumée présenter un danger par inhalation.
Contact avec la peau	Rincer avec de l'eau. En cas d'irritation ou d'éruption cutanée : Obtenir une consultation médicale ou des soins médicaux. Laver les vêtements contaminés avant de les porter à nouveau.
Contact avec les yeux	Rincer avec de l'eau. Retirer les lentilles cornéennes, s'il y a possibilité de le faire. Continuer de rincer. Consulter un médecin si une irritation se développe et persiste.
Ingestion	Rincer soigneusement la bouche. Boire 1 ou 2 verres d'eau. Ne pas faire vomir. En cas de vomissement, garder la tête basse pour éviter une pénétration du contenu de l'estomac dans les poumons. Consulter un médecin en cas de malaise.
Symptômes et effets les plus importants, qu'ils soient aigus ou retardés	Le contact direct avec les yeux peut causer une irritation temporaire. Les symptômes peuvent inclure des picotements, des déchirures, des rougeurs, des gonflements et une vision trouble. Irritation de la peau.
Mention de la nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial, si nécessaire	Donner des soins généraux et traiter en fonction des symptômes. Les symptômes peuvent se manifester à retardement.
Informations générales	Si exposé(e) ou préoccupé(e) : Obtenir une consultation médicale ou des soins médicaux. Montrer cette fiche technique signalétique au médecin en consultation.

5. Mesures à prendre en cas d'incendie

Agents extincteurs appropriés	Mousse. Poudre chimique sèche. Dioxyde de carbone (CO2). Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement voisin.
Agents extincteurs inappropriés	Ne pas utiliser un jet d'eau comme agent extincteur, car cela propagera l'incendie.
Dangers spécifiques du produit dangereux	Des gaz dangereux pour la santé peuvent se former pendant l'incendie.
Équipements de protection spéciaux et précautions spéciales pour les pompiers	Porter un équipement de protection adéquat.

Équipement/directives de lutte contre les incendies	Employer des méthodes normales de lutte contre l'incendie et tenir compte des dangers associés aux autres substances présentes. Éloigner les récipients de l'incendie si cela peut se faire sans risque.
Méthodes particulières d'intervention	Employer des méthodes normales de lutte contre l'incendie et tenir compte des dangers associés aux autres substances présentes. En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les émanations.
Risques d'incendie généraux	Aucun risque exceptionnel d'incendie et d'explosion.

6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence	Tenir à l'écart le personnel dont la présence sur les lieux n'est pas indispensable. Garder les personnes à l'écart de l'endroit du déversement/de la fuite et en amont du vent. Porter un équipement et des vêtements de protection appropriés durant le nettoyage. Ne pas respirer le brouillard ou les vapeurs. Ne pas toucher les récipients endommagés ou le produit déversé à moins de porter des vêtements de protection appropriés. S'assurer une ventilation adéquate. Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne peuvent pas être contenues. Pour s'informer sur la protection individuelle, voir la rubrique 8.
Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage	Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne peuvent pas être contenues. Ce produit est miscible dans l'eau. Nettoyer selon les réglementations applicables. Déversement accidentel important : Arrêter l'écoulement de la substance, si cela peut se faire sans risque. Endiguer le matériau déversé, lorsque cela est possible. Absorber avec de la vermiculite, du sable sec ou de la terre, puis placer en récipient. Après avoir récupéré le produit, rincer la zone à l'eau. Déversement accidentel peu important: Essuyer avec une matière absorbante (p.ex. tissu, laine). Nettoyer la surface à fond pour éliminer la contamination résiduelle. Ne jamais réintroduire le produit répandu dans son récipient d'origine en vue d'une réutilisation. Pour se renseigner sur l'élimination, voir la rubrique 13.
Précautions relatives à l'environnement	Contactez les autorités locales en cas de déperditions dans les égouts ou le milieu aquatique. Éviter le rejet dans les égouts, les cours d'eau ou sur le sol. Utiliser un endiguement approprié pour éviter toute contamination de l'environnement.

7. Manutention et stockage

Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention	Ne pas couper, souder, braser, percer, broyer ou exposer les récipients à de la chaleur, à une flamme, à des étincelles ou à d'autres sources d'ignition. Ne pas laisser pénétrer dans les yeux, ni mettre en contact avec la peau ou les vêtements. Éviter l'exposition prolongée. Assurer une ventilation efficace. Porter un équipement de protection individuelle approprié. Observer de bonnes pratiques d'hygiène industrielle.
Conditions de sûreté en matière de stockage, y compris les incompatibilités	Conserver dans l'emballage d'origine à fermeture étanche. Empêcher la substance de geler. Conserver à l'écart de matières incompatibles (voir rubrique 10). Si le produit est gelé, il se séparera. Le laisser entièrement fondre à la température ambiante et bien l'agiter avant de l'utiliser.

8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

Limites d'exposition professionnelle

ACGIH

	Type	Valeur
SEVERELY-HYDROTREATED NAPHTHENIC PETROLEUM DISTILLATES (CAS 64742-52-5)	TWA	5 mg/m ³

ÉTATS-UNIS. Valeurs limites d'exposition de l'ACGIH

	Type	Valeur
Monoéthanolamine (CAS 141-43-5)	STEL	6 ppm
	TWA	3 ppm

Canada. LEMT pour l'Alberta (Code de l'hygiène et de la sécurité au travail, Annexe 1, Tableau 2)

	Type	Valeur
Monoéthanolamine (CAS 141-43-5)	STEL	15 mg/m ³
		6 ppm

Canada. LEMT pour l'Alberta (Code de l'hygiène et de la sécurité au travail, Annexe 1, Tableau 2)

Type	Valeur
TWA	7.5 mg/m3 3 ppm

Canada. LEMT pour la Colombie-Britannique. (Valeurs limites d'exposition en milieu de travail pour les substances chimiques, Réglementation sur la santé et sécurité au travail 296/97, ainsi modifiée)

Type	Valeur
Monoéthanolamine (CAS 141-43-5)	STEL 6 ppm
	TWA 3 ppm

Canada. LEMT de Manitoba (Règlement 217/2006, Loi sur la sécurité et l'hygiène du travail)

Type	Valeur
Monoéthanolamine (CAS 141-43-5)	STEL 6 ppm
	TWA 3 ppm

Canada. LEMT pour l'Ontario. (Contrôle de l'exposition à des agents biologiques et chimiques)

Type	Valeur
Monoéthanolamine (CAS 141-43-5)	STEL 6 ppm
	TWA 3 ppm

Canada. LEMT du Québec, (Ministère du Travail. Règlement sur la qualité du milieu de travail)

Type	Valeur
Monoéthanolamine (CAS 141-43-5)	STEL 15 mg/m3
	6 ppm
	TWA 7.5 mg/m3 3 ppm

Valeurs biologiques limites

Aucune limite d'exposition biologique observée pour les ingrédients.

Contrôles d'ingénierie appropriés

Il faut utiliser une bonne ventilation générale (habituellement dix changements d'air l'heure). Les débits de ventilation doivent être adaptés aux conditions. S'il y a lieu, utiliser des enceintes d'isolement, une ventilation locale ou d'autres mesures d'ingénierie pour maintenir les concentrations atmosphériques sous les limites d'exposition recommandées. Si des limites d'exposition n'ont pas été établies, maintenir les concentrations atmosphériques à un niveau acceptable. Des douches oculaires et des douches d'urgence doivent être disponibles sur le lieu de travail pendant la manipulation de ce produit.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle**Protection du visage/des yeux**

Porter des lunettes de sécurité à écrans latéraux (ou des lunettes à coques). Ne pas laisser pénétrer dans les yeux. La présence d'une fontaine pour rinçage des yeux est recommandée.

Protection de la peau**Protection des mains**

Utiliser des gants de protection en : Nitrile.

Autre

Porter un vêtement de protection et des gants appropriés. Porter un vêtement de protection approprié.

Protection respiratoire

En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié.

Dangers thermiques

Porter des vêtements de protection thermique appropriés, lorsque nécessaire.

Considérations d'hygiène générale

Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer. Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Toujours adopter de bonnes pratiques d'hygiène personnelle, telles que se laver après avoir manipulé la substance et avant de manger, de boire ou de fumer. Nettoyer régulièrement la tenue de travail et l'équipement de protection pour éliminer les contaminants.

9. Propriétés physiques et chimiques

Apparence	CLEAR
État physique	Liquide.
Forme	Liquide.
Couleur	Non disponible.
Odeur	CHEMICAL
Seuil olfactif	Non disponible.

pH	9.8
Point de fusion et point de congélation	< -1.1 °C (< 30 °F)
Point initial d'ébullition et domaine d'ébullition	> 100 °C (> 212 °F)
Point d'éclair	Sans objet
Taux d'évaporation	Comme de l'eau une fois dilué
Inflammabilité (solides et gaz)	Sans objet.
Limites supérieures et inférieures d'inflammabilité ou d'explosibilité	
Limites d'inflammabilité - inférieure (%)	Non disponible.
Limites d'inflammabilité - supérieure (%)	Non disponible.
Limite d'explosibilité - inférieure (%)	Non disponible.
Limite d'explosibilité - supérieure (%)	Non disponible.
Tension de vapeur	Non disponible.
Densité de vapeur	Non disponible.
Densité relative	Non disponible.
Solubilité	
Solubilité (eau)	100 % Water Miscible
Coefficient de partage n-octanol/eau	Non disponible.
Température d'auto-inflammation	Non disponible.
Température de décomposition	Non disponible.
Viscosité	Non disponible.
Autres informations	
Propriétés explosives	Non explosif.
Propriétés comburantes	Non oxydant.
pH dans une solution aqueuse	8.8 @ 5%
Densité	1.025

10. Stabilité et réactivité

Réactivité	Le produit est stable et non réactif dans des conditions normales d'utilisation, d'entreposage et de transport.
Stabilité chimique	La substance est stable dans des conditions normales.
Risque de réactions dangereuses	Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.
Conditions à éviter	Chaleur, flammes et étincelles. Contact avec des matériaux incompatibles.
Matériaux incompatibles	Acides. Agents oxydants. Ne pas ajouter de nitrite de sodium ou autres agents de nitrosation qui pourraient former des nitrosamines cancérigènes.
Produits de décomposition dangereux	La fumée, les émanations, les oxydes d'azote, et les oxydes de carbone.

11. Données toxicologiques

Renseignements sur les voies d'exposition probables

Inhalation	Non classé.
Contact avec la peau	Provoque une irritation cutanée.
Contact avec les yeux	Provoque une irritation des yeux
Ingestion	Non classé.

Les symptômes correspondant aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques

Le contact direct avec les yeux peut causer une irritation temporaire. Les symptômes peuvent inclure des picotements, des déchirures, des rougeurs, des gonflements et une vision trouble. Irritation de la peau.

Renseignements sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë Non classé.

Composants	Espèces	Résultats d'épreuves
1-Aminopropan-2-ol (CAS 78-96-6)		
<u>Aiguë</u>		
Cutané		
<i>Liquide</i>		
DL50	Lapin	1576 mg/kg
Inhalation		
<i>Brouillard</i>		
LC0	Rat	1005 mg/m ³ , 3 heures
Orale		
<i>Liquide</i>		
DL50	Rat	2813 mg/kg
Alcools en C12-14 éthoxylés et propoxylés (CAS 68439-51-0)		
<u>Aiguë</u>		
Orale		
<i>Liquide</i>		
DL50	Rat	> 2000 mg/kg
Monoéthanolamine (CAS 141-43-5)		
<u>Aiguë</u>		
Cutané		
DL50	Lapin	1025 mg/kg
Orale		
DL50	Cobaye	620 mg/kg
	Rat	10.2 g/kg
	Souris	700 mg/kg
SEVERELY-HYDROTREATED NAPHTHENIC PETROLEUM DISTILLATES (CAS 64742-52-5)		
<u>Aiguë</u>		
Cutané		
<i>Liquide</i>		
DL50	Lapin	> 5000 mg/kg
Inhalation		
<i>Brouillard</i>		
CL50	Rat	> 5 mg/l, 4 heures
Orale		
<i>Liquide</i>		
DL50	Rat	> 5000 mg/kg

* Les estimations pour le produit peuvent être basées sur d'autres données de composants non montrées.

Corrosion cutanée/irritation cutanée Provoque une irritation cutanée.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire Provoque une irritation des yeux

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Canada - LEMT pour l'Alberta : Irritant

Monoéthanolamine (CAS 141-43-5) Irritant

Sensibilisation respiratoire N'est pas un sensibilisant respiratoire.

Sensibilisation cutanée	Non classé.
Mutagenicité sur les cellules germinales	Il n'existe pas de données indiquant que ce produit, ou tout composant présent à des taux de plus de 0,1 %, soit mutagène ou génétoxique.
Cancérogénicité	Ce produit n'est pas considéré comme un carcinogène par l'IARC, l'ACGIH, le NTP et l'OSHA.
Toxicité pour la reproduction	On ne s'attend pas à ce que ce produit présente des effets sur la reproduction ou le développement.
Toxicité pour certains organes cibles - exposition unique	Non classé.
Toxicité pour certains organes cibles - expositions répétées	Non classé.
Danger par aspiration	N'est pas un danger d'aspiration.
Effets chroniques	Non classé.
Autres informations	La classification pour les dangers environnementaux et pour la santé est dérivée d'une combinaison de méthodes de calculs et de données d'essai, si disponible.

12. Données écologiques

Écotoxicité Contient une substance qui fait courir un risque d'effets néfastes pour l'environnement.

Composants	Espèces	Résultats d'épreuves	
1-Aminopropan-2-ol (CAS 78-96-6)			
Aquatique			
Poisson	CL50	Cyprin doré (<i>carassius auratus</i>)	210 mg/l, 96 heures
<i>Aiguë</i>			
Crustacés	CE50	Daphnia	109 mg/l, 48 heures
Alcools en C12-14 éthoxylés et propoxylés (CAS 68439-51-0)			
Aquatique			
<i>Aiguë</i>			
Poisson	CL50	Idé, silver or golden orfe (<i>Leuciscus idus</i>)	1 - 10 mg/l
Monoéthanolamine (CAS 141-43-5)			
Aquatique			
Poisson	CL50	Truite arc-en-ciel (<i>Oncorhynchus mykiss</i>)	114 - 196 mg/l, 96 heures
SEVERELY-HYDROTREATED NAPHTHENIC PETROLEUM DISTILLATES (CAS 64742-52-5)			
Aquatique			
<i>Aiguë</i>			
Crustacés	CE50	Daphnia	> 1000 mg/l, 48 heures
Poisson	CL50	tête-de-boule (<i>pimephales promelas</i>)	> 30000 mg/l, 96 heures

* Les estimations pour le produit peuvent être basées sur d'autres données de composants non montrées.

Persistance et dégradation Aucune donnée n'est disponible sur la biodégradabilité du produit.

Potentiel de bioaccumulation

Log K_{ow} du coefficient de répartition octanol/eau

1-Aminopropan-2-ol	-0.93
Monoéthanolamine	-1.31

Mobilité dans le sol Ce produit est miscible dans l'eau.

Autres effets nocifs On ne prévoit aucun autre effet environnemental négatif (par ex., appauvrissement de la couche d'ozone, potentiel de formation photochimique d'ozone, perturbation endocrinienne, potentiel de réchauffement de la planète) causé par ce composant.

13. Données sur l'élimination

Instructions pour l'élimination Recueillir et réutiliser ou éliminer dans des récipients scellés dans un site d'élimination des déchets autorisé. Éliminer le contenu/les contenueurs selon la loi internationale/nationale/régionale/locale.

Règlements locaux d'élimination	Détruire conformément à toutes les réglementations applicables.
Code des déchets dangereux	Les codes de déchets doivent être attribués dans le cadre d'une consultation entre l'utilisateur, le fabricant et l'entreprise de décharge.
Déchets des résidus / produits non utilisés	Éliminer le produit conformément avec la réglementation locale en vigueur. Des résidus de produit peuvent demeurer dans les contenants vides et sur les toiles d'emballage. Ce produit et son contenant doivent être éliminés de façon sécuritaire (voir les instructions d'élimination).
Emballages contaminés	Comme les récipients vides peuvent contenir des résidus de produit, respecter les avertissements sur l'étiquette même après avoir vidé le récipient. Les contenants vides doivent être acheminés vers une installation certifiée de traitement des déchets en vue de leur élimination ou recyclage.

14. Informations relatives au transport

TMD

N'entre pas dans la réglementation des marchandises dangereuses.

IATA

N'entre pas dans la réglementation des marchandises dangereuses.

IMDG

N'entre pas dans la réglementation des marchandises dangereuses.

Transport en vrac selon l'Annexe II de MARPOL 73/78 et le recueil IBC Indéterminé.

15. Informations sur la réglementation

Réglementation canadienne

Loi réglementant certaines drogues et autres substances

Non réglementé.

Liste des marchandises d'exportation contrôlée (LCPE 1999, Annexe 3)

Non inscrit.

Gaz à effet de serre

Non inscrit.

Règlements sur les précurseurs

Non réglementé.

Règlements internationaux

Convention de Stockholm

Sans objet.

Convention de Rotterdam

Sans objet.

Protocole de Kyoto

Sans objet.

Montreal Protocol

Sans objet.

Convention de Bâle

Sans objet.

Inventaires Internationaux

Pays ou région	Nom de l'inventaire	Sur l'inventaire ou exempt (oui/non)*
Australie	Inventaire australien des substances chimiques (AICS)	Oui
Canada	Liste intérieure des substances (LIS)	Oui
Canada	Liste extérieure des substances (LES)	Non
Chine	Inventaire des substances chimiques existantes en Chine (IECSC)	Oui
Europe	Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes (EINECS)	Non
Europe	Liste européenne des substances chimiques notifiées (ELINCS)	Non
Japon	Inventaire des substances chimiques existantes et nouvelles (ENCS)	Non
Corée	Liste des produits chimiques existants (ECL)	Oui
Nouvelle-Zélande	Inventaire de la Nouvelle-Zélande	Oui

Pays ou région	Nom de l'inventaire	Sur l'inventaire ou exempt (oui/non)*
Philippines	Inventaire philippin des produits et substances chimiques (PICCS)	Oui
États-Unis et Porto Rico	Inventaire du TSCA (Toxic Substances Controls Act - Loi réglementant les substances toxiques)	Oui

*La réponse « Oui » indique que tous les composants du produit sont conformes aux exigences d'entreposage du pays ayant compétence

16. Autres informations

Date de publication	09-20-2016
Version n°	01
Avis de non-responsabilité	À notre connaissance et selon nos renseignements et notre opinion à la date de publication de cette fiche signalétique, les renseignements fournis dans cette dernière sont exacts. Les renseignements donnés sont conçus uniquement comme un guide pour la manipulation, l'utilisation, le traitement, l'entreposage, le transport, l'élimination et le rejet sécuritaires du produit et ne doivent pas être considérés comme une garantie ou une norme de qualité. Les renseignements sont liés uniquement au produit particulier indiqué et peuvent ne pas être valides pour un tel produit utilisé en association avec toute autre substance ou dans tout autre procédé, sauf si indiqué dans le texte.
Informations relatives à la révision	Identification du produit et de l'entreprise : Types de substance Identification des dangers : Catégories de danger aux États-Unis Composition / renseignements sur les ingrédients : Sommaire des composants Propriétés physiques et chimiques : Propriétés multiples Renseignements sur le transport : Appellation réglementaire correcte/groupe d'emballage Informations réglementaires : Phrases dangers - Cat. Attributs et usages de la matière : Données expérimentales : Données expérimentales Données HazReg : Inventaires internationaux GHS: Classification